



## Effet de la décentralisation politique et administrative sur la pauvreté en Côte d'Ivoire

*The impact of political and administrative decentralization  
on poverty in Côte d'Ivoire*

Oswald Peggy N'guessan

Université Félix Houphouët-Boigny de Cocody ;  
[noswaldpeggy@gmail.com](mailto:noswaldpeggy@gmail.com)

---

### RESUME

Le présent article analyse l'effet de la décentralisation politique et administrative sur la réduction de la pauvreté en Côte d'Ivoire. Nos résultats montrent que la décentralisation politico administrative n'est pas un facteur de réduction de la pauvreté. De ce fait, cette forme de décentralisation mise en place dans notre pays n'est pas globalement profitable aux populations du point de vue de l'amélioration des conditions de vie des populations et surtout de la réduction de la pauvreté.

**Mots-clés :** Décentralisation ; Réduction de la pauvreté

**Classification JEL :** H77, H79, O55

---

### ABSTRACT

*This article analyses the impact of political and administrative decentralization on poverty reduction in Côte d'Ivoire. Our results show that political and administrative decentralization is not a factor in poverty reduction. As a result, this form of decentralization implemented in our country is not generally beneficial to the populations in terms of improving the living conditions of the populations and especially in terms of poverty reduction.*

**Keywords:** Decentralization ; Poverty reduction

**JEL classification:** H77, H79, O55

## INTRODUCTION

La crise économique qui sévit dans les pays Africains en 1970 va favoriser la remise en question du modèle de développement où l'Etat est prépondérant. Cette remise en question va conduire tout d'abord aux réformes de première génération dont on inclut les plans d'ajustements structurels. Ces derniers marquent un premier désengagement de l'Etat du secteur productif. Comme les résultats de ces derniers restent assez mitigés ; les conséquences peuvent même être qualifiées de désastreuses pour certains pays (Otando, 2008). C'est donc ainsi que ces pays vont se tourner vers les réformes de deuxième génération dont on inclut la démocratie, la gouvernance et la décentralisation. L'Etat confirme à nouveau par son désengagement, de laisser le soin aux collectivités locales de prendre en charge leur propre développement. Cependant, cette décentralisation ne réussira que si les nouvelles collectivités locales sont dotées d'instruments économiques capables de créer des entreprises génératrices d'emplois et de valeur ajoutée [Gaye, 2002].

Même si la décentralisation devient aujourd'hui un modèle d'organisation politico administratif populaire et répandue dans de nombreux pays, sa mise en œuvre est très différente d'un pays à l'autre non seulement parce qu'elle s'inscrit dans des histoires différentes mais également parce qu'il n'existe pas de décentralisation type, pouvant être appliquée partout. C'est la raison pour laquelle Sebahara [2000] précisera à cet effet que : « *les pays qui s'engagent dans la décentralisation ont une histoire, une culture, des institutions et des pratiques qui leur sont propres* ».

La décentralisation politique et administrative comme facteur de réduction de la pauvreté suppose que cette dernière est perçue comme une organisation administrative sous laquelle l'action publique serait plus efficace. Sous la décentralisation, un territoire devrait donc être capable de générer, via ses dirigeants, des réponses adaptées aux problèmes précis des citoyens. Aussi, l'intérêt de faire intervenir un centre de décision local résidera-il dans sa capacité à mieux adapter les réponses à un besoin donné mieux que le niveau central [Greffé, 1992].

En même temps, un scepticisme considérable persiste quant à la viabilité de la vague de décentralisation en cours et quant aux résultats obtenus [Jacob, 1998 ; Manor, 1999]. Jusque là, la situation économique de bon nombre de pays au sud du Sahara est encore difficile et le bien-fondé des politiques de décentralisation sur le bien-être des populations, est remis en cause. En effet, l'enthousiasme des années 80 vis-à-vis de la décentralisation s'est considérablement effrité au profit d'une incertitude quant à l'impact de cette organisation politico administrative. A la lumière du débat international sur les objectifs de réduction de la pauvreté mondiale, il est permis de se demander si la politique de décentralisation apporte réellement une valeur ajoutée aux plus démunis en termes d'amélioration des conditions de vie. En d'autres termes, la décentralisation est-elle facteur de réduction de la pauvreté ?

Le contexte ivoirien s'avère aujourd'hui adéquat pour l'analyse de cette question tout d'abord parce qu'elle a largement participé aux mouvements de décentralisation depuis plusieurs années. De plus, comme le souligne le PDM (Programme de Développement Municipal) [2007], les résultats obtenus par les expériences ivoiriennes en matière de décentralisation restent en deçà des attentes.

La présente étude se propose de répondre à la question précédente en analysant l'effet de la décentralisation sur la pauvreté pour vérifier si elle a abouti à l'amélioration des conditions de vie et surtout à la réduction de la pauvreté en Côte d'Ivoire. Pour ce faire l'étude utilise les données couvrant la période 1990 - 2018 de ce pays.

Le présent article s'articule en trois sections : la première section sera consacrée aux fondements théoriques de la décentralisation, la deuxième partie à la méthodologie de recherche et enfin seront présentés dans la troisième, l'analyse et les résultats essentiels issus de nos recherches.

## 1. LES FONDEMENTS DE LA DÉCENTRALISATION DES DÉCISIONS

S'étant invitée dans la régulation des Etats depuis les années 1970, la décentralisation devient aujourd'hui le modèle politique de référence. C'est alors que cette dernière fera l'objet de vives préoccupations dans les milieux scientifiques.

La décentralisation politique et administrative s'impose alors comme le système d'organisation politico-administratif de la fin du XX<sup>ème</sup> siècle et donc, elle suscite de nombreux débats au sein des milieux académiques et institutions de recherche. De ces débats scientifiques, il en ressort quelques certitudes notamment en termes d'appréhension du concept, puis autour de ses divers courants théoriques.

### 1.1. Définition et formes de la décentralisation

Le concept de « *décentralisation* » aura connu de nombreuses définitions ainsi qu'un bon nombre d'implications. Ces dernières n'étaient pas complètement contradictoires mais plutôt complémentaires. Complémentarité en fonction des domaines (économie, droit...etc) et complémentarité en termes d'approches (approche conceptuelle et approche opérationnelle).

D'une manière générale, la décentralisation correspond à un transfert de compétences du gouvernement central ou de ses agences à des gouvernements locaux. Elle vise donc à « *construire des niveaux d'actions publiques plus efficaces, plus démocratiques, à partir d'un changement d'échelle et d'implication d'une pluralité d'acteurs publics, privés, et associatifs* » [Piveteau, 2005]. Sous un aspect beaucoup plus juridique, la décentralisation consiste en un transfert de prérogatives (administratives, budgétaires, politiques) d'une personne publique de niveau supérieur de gouvernance (l'Etat) vers des personnes morales de droit public de niveau inférieur (une collectivité publique territoriale) [Moindze, 2011].

La « *décentralisation des décisions* » embrasse les formes politique et administrative de la décentralisation. Elle est appréhendée en soustrayant à la décentralisation, l'aspect financier. On peut donc la rapprocher du transfert des compétences (décisionnelles, politiques ou administratives) à des collectivités locales qui sont des personnes morales de droit public. Elle est totalement distincte du transfert des moyens (décentralisation financière).

Il faut bien rappeler que d'une manière générale, l'on distingue trois types de décentralisation [Moindze, 2011, Vaillancourt et al, 2012] : « *La déconcentration qui consiste à transférer des responsabilités de l'administration centrale à ses représentations situées dans les régions généralement éloignées de la capitale. La délégation qui désigne le transfert de pouvoir de l'Etat central à des entités semi autonomes (c'est-à-dire qui ne sont pas contrôlées directement par le pouvoir central puisqu'elles ont une personnalité morale et un budget autonome ; mais qui sont légalement tenues de lui rendre des comptes ; comme des entreprises publiques ou des agences. [...]. La dévolution est la forme la plus poussée de la décentralisation dans le sens où elle opère un transfert de compétences et de responsabilités à des personnes morales de droit public élues par les administrés* ».

Par ailleurs, notons que la décentralisation est un système d'organisation politique aux formes diverses. On distingue généralement trois formes de « *décentralisation des décisions* » dans le cadre du secteur public.

- *La décentralisation politique* : elle induit la délégation des pouvoirs politiques et des compétences décisionnelles à des subdivisions administratives telles que les régions et autres. On parle alors de dévolution (telle que présenté plus haut), lorsque la délégation de certaines compétences décisionnelles de financement et de gestion est faite à des collectivités publiques locales autonomes et totalement indépendantes de l'autorité à l'origine de la dévolution (notamment l'Etat). Elle est souvent rattachée et même confondue à la dévolution.

- *La décentralisation administrative* : elle représente le transfert effectif des compétences décisionnelles, des ressources et des responsabilités en vue de la fourniture d'un certain nombre de services publics, depuis l'administration centrale vers d'autres niveaux administratifs ou des antennes de la même administration centrale. Elle est souvent rattachée à la déconcentration.

- *La décentralisation fonctionnelle* : elle permet à des établissements publics à vocation spéciale comme les universités et sociétés parapubliques de disposer d'une certaine autonomie administrative avec leurs propres organes de décisions (exemple : un conseil d'administration) et un budget autonome. [Moindze, 2011]. Elle est souvent assimilée à la délégation.

## 1.2. Les principes de la décentralisation

### 1.2.1. Le principe de subsidiarité

Ce principe induit que les tâches doivent être effectuées par l'autorité compétente au plus bas de l'échelon hiérarchique. Il s'agit donc d'une décentralisation des décisions vers des niveaux où elles sont les plus efficaces. L'autorité centrale doit donc avoir ici une fonction plutôt subsidiaire c'est-à-dire qui constitue un recours ou qui doit venir à l'appui d'une action si la précédente s'avère défailante.

Le principe de subsidiarité tel que présenté révèle une dimension à la fois juridique et politique. Dimension juridique car ce principe permet de structurer le pouvoir civique et dimension politique car elle permet et autorise chaque localité de résoudre ses problèmes sans s'en référer au pouvoir central.

### 1.2.2. L'élection des administrateurs locaux

C'est également l'un des principes les plus partagés des milieux scientifiques. La désignation des dirigeants doit être du ressort local ce qui responsabiliserait davantage les citoyens, les intégrant activement dans le processus politique local tout en les impliquant davantage dans la gestion du territoire [Essombe, 2010]. L'on passe donc d'une démocratie représentative à une démocratie participative.

### 1.2.3. Capacité d'une maîtrise d'ouvrage des collectivités locales

Elle correspond aux « *capacités de la collectivité* » à mettre en œuvre ses compétences et à exercer ses responsabilités. Elle revêt quatre dimensions selon [Coquart et Bourjij, 2010] : (i) organisationnelle : organisation et management des services, ressources humaines, et financières. (ii) technique : maîtrise des procédures et des projets, qualification et savoir-faire. (iii) politique : fonctionnement de la démocratie représentative et participative ; définition des politiques. (iv) territoriale : mobilisation et animation des acteurs locaux. Après, l'analyse de ces principes, il convient d'examiner les théories de la décentralisation.

## 1.2. Les théories économiques de la décentralisation

La décentralisation est un concept multidimensionnel, et en tant que tel, elle recèle plusieurs aspects : politique, économique, et socio culturel. A cet effet, un débat existe autour des fondements théoriques de la décentralisation, c'est la principale raison pour laquelle les théories sur la décentralisation sont de deux ordres [Sidiquee, 1995] : les théories normatives ou libérales et les théories analytiques ou descriptives.

### 1.2.1. Les théories normatives ou libérales

Bon nombre d'auteurs ont analysé la question, tout l'enjeu reste à regrouper dans un ensemble cohérent les différentes contributions de chacun. L'on pourrait tout de même noter que Tocqueville est l'écrivain qui a le plus promu la décentralisation pour des raisons démocratiques. Selon lui, le centralisme étatique était de nature à réduire les libertés individuelles et le pouvoir des collectivités locales, organes de la démocratie et premier opposant à l'autoritarisme central [Gomand, 2010].

Les théories normatives ou libérales (qui découlent énormément de cet auteur) peuvent être saisies suivant deux axes.

Le premier considère la décentralisation comme une garantie de la stabilité. En effet, en rapprochant gouvernants et gouvernés [Hayek, 1948], en institutionnalisant la participation et surtout en mobilisant les ressources locales (spécifiques et génériques) dans la quête du développement communautaire local, Tocqueville voit en la décentralisation une garantie de stabilité, de démocratie et de développement. La responsabilité du gouvernement (local ou national) est mieux engagée dans un tel processus car la décentralisation impose une gestion transparente et rationnelle [Siddiquee, 1995]. Gestion transparente puisqu'elle est participative et gestion rationnelle puisqu'elle prend en compte prioritairement les exigences locales.

Le second axe est celui qui mobilise la théorie du « *choix public* » pour justifier les fondements de la décentralisation. Ici, la décentralisation est considérée comme un mécanisme important de la fourniture des biens publics. Rondinelli et Al [1989] estiment à cet effet que « *sous la condition d'un choix assez libre, la fourniture de certains biens publics est économiquement plus efficace lorsqu'un grand nombre d'institutions locales sont engagées que lorsque le gouvernement central seul, en est le fournisseur* ». L'on peut constater que les théoriciens du choix public estiment donc que des institutions locales plus nombreuses agissent plus efficacement qu'une seule administration centrale. Tiebout [1956], universitaire Américain de la seconde moitié du XX<sup>ème</sup> siècle a affiné cette idée en théorisant l'idée selon laquelle la multiplicité des collectivités locales (et donc, l'accroissement de la décentralisation) favorise une meilleure efficacité de celles-ci par le simple mécanisme du marché [Gomand, 2010].

Somme toute, les politologues de la démocratie libérale classique furent les premiers à souligner les avantages éventuels de la décentralisation tant au niveau national que local [Siddiquee, 1997]. Pour eux, la décentralisation comme moyen institutionnel renforcerait les politiques des gouvernements locaux dans les secteurs de l'éducation, la stabilité politique, l'égalité, la responsabilité. Cette approche, communément connue sous le vocable de décentralisation démocratique est développée par les tenants des théories libérales qui considèrent que la santé économique d'une nation est fonction de sa stabilité politique.

### 1.2.2. Les théories analytiques ou descriptives

Ce courant est en réalité une critique des théories libérales ou normatives. Dès lors, on centre le raisonnement sur les effets pervers que pourrait instituer la décentralisation puis, dans un second temps, ce courant va se concentrer sur la définition des avantages et inconvénients d'un tel système. En effet, les théories analytiques estiment que la décentralisation peut être un obstacle au développement. Ici, on estime qu'elle est source d'inégalité sociale et peut contribuer à consolider la puissance de l'élite locale, et par là même à renforcer les privilèges de certains groupes nationaux ou locaux. Selon le PNUD [2004], les théories analytiques soutiennent et démontrent empiriquement que dans les pays en développement, la décentralisation a rarement favorisé le développement ceci pour trois raisons : « *elle est potentiellement inégalitaire ; elle déprofessionnalise les décisions techniques délicates ; le pouvoir est la question clé dans l'analyse de la décentralisation.* ». La décentralisation pourrait donc ainsi créer des pouvoirs locaux accaparés par les forces sociales locales. La démocratie pourrait ainsi diminuer et non augmenter à cause de ce phénomène dans les zones qu'il touche [Gomand, 2010].

Somme toute, pour les tenants des théories descriptives les valeurs normatives selon lesquelles la décentralisation possède des qualités intrinsèques pour la promotion au développement dans le Tiers Monde ont été fortement contestées. Ces théories soutiennent et démontrent empiriquement, que dans les pays en développement, la décentralisation a rarement favorisé le développement et pire encore elle constitue un obstacle au développement [Siddiquee, 1997].

L'analyse du concept de « *décentralisation des décisions* » nous a permis d'appréhender son caractère multidimensionnel et surtout multi disciplinaire ainsi que ses fondements théoriques. Il reste cependant à mettre en évidence son effet à travers ses formes politique et administrative sur la pauvreté en Côte d'Ivoire à partir d'une méthodologie

## 2. MÉTHODOLOGIE DE LA RECHERCHE

Il est nécessaire de mettre en évidence l'effet du transfert de compétences décisionnelles sur la réduction de la pauvreté pour juger la pertinence de la politique de décentralisation imposée par l'extérieur. Il faudrait alors être capable de capter ce phénomène. Des auteurs ont essayé dont Kearny [1999], Treisman [2002], Bak Basel Economics [2009], etc. Il est vrai que la méthodologie varie d'un auteur à l'autre mais bien de points communs peuvent être relevés. La méthodologie proposée par Ndegwa [2002], de par sa simplicité et sa pertinence à la fois est celle que nous allons présenter ainsi que les résultats auxquels il est parvenu. A partir des résultats de cet auteur, il nous sera alors possible d'élaborer un modèle économétrique afin d'analyser l'effet du transfert de compétences décisionnelles sur un indicateur de pauvreté.

### 2.1. Construction de l'indice de décentralisation politique et administrative

Le transfert de compétences décisionnelles est un agrégat qui associe les dimensions politique et administrative de la décentralisation. Ndegwa en 2002 a pu évaluer ces aspects de la décentralisation dont il a par ailleurs élaboré des indices suivant une méthodologie bien précise que nous allons étayer.

En ce qui concerne la décentralisation politique, ce sous agrégat est composé de quatre indicateurs dont la note varie entre 0 et 4 (0= niveau de la décentralisation politique nulle et 4= décentralisation politique parfaite).

- « **Elections** » qui est le premier indicateur dont le score varie selon les alternatives suivantes : pas d'élections pour Maire et Conseil Municipal (score =1) ; élections Municipales dans une partie du territoire (score =2) ; élections pour conseil municipal mais le Maire nommé (score = 3) ; élections pour Maire et Conseil Municipal dans tout le territoire national (score =4).

- « **Alternance, transparence et périodicité** » qui est le second indicateur et son score varie également selon les alternatives suivantes : alternance très basse et élections municipales peu transparentes (score =1) ; Alternance raisonnable mais élections municipales peu transparentes (score =2) ; Alternance raisonnable et élections transparentes (score =3) ; alternance raisonnable, élections transparentes et mandat respecté (score =4).

- « **Convergence avec la structure sociale et les autorités traditionnelles** » qui est le troisième indicateur. Son score varie selon les alternatives suivantes : l'organisation politique ne tient pas compte de la spécificité locale (score =1) ; l'organisation politique tient compte de la spécificité locale mais pas de lien avec les autorités traditionnelles (score =2) ; l'organisation politique tient compte de la spécificité locale mais l'institutionnalisation du pouvoir des autorités locales se fait de façon discrétionnaire (score =3) ; l'organisation politique tient compte de la spécificité locale et le pouvoir des autorités traditionnelles est institutionnalisé (score =4).

- « **Clarté des rôles entre autorités déconcentrés et autorités décentralisées** » qui est le quatrième indicateur. Son score varie en fonction des alternatives suivantes : pas de spécification dans leurs différents rôles (score =1) ; rôles clairement définies par la loi mais pas appliqués (score =2) ; cadre légal clair et effectivement mis en œuvre (score=3) ; cadre légal clair, effectivement mis en œuvre et basé sur le principe de subsidiarité (score = 4).

L'indice de la décentralisation politique est tout simplement la moyenne des scores que chaque pays obtient pour ces différents indicateurs. En ce qui concerne la décentralisation administrative, elle est composée des indicateurs suivants :

- « **Responsabilité dans l'attribution des services sociaux de base** » dont on aura quatre alternatives pour cet indicateur : les services centraux en ont la totale responsabilité (score =1) ; les services déconcentrés (score =2) ; les services décentralisés mais dans un cadre légal flou (score =3) ; les services décentralisées dans un cadre légal clair et précis (score =4).

- « **Administration publique locale** » qui en est le second indicateur a également un score adapté aux quatre alternatives suivantes : tous les employés sont sous la direction du gouvernement central (score =1) ; certains sont sous la responsabilité de la commune (score =2), tous les employés sont sous la direction de la commune (score=3) ; tous les employés sont sous la direction de la commune et il y a une tendance à attirer les fonctionnaires de l'Etat central (score =4).

L'indice de la décentralisation administrative est également la moyenne des scores que chaque pays obtient pour ces différents indicateurs.

En appliquant la méthodologie de Ndegwa [2002], nous parvenons donc à construire pour la Côte d'Ivoire les indices de décentralisation politique et administrative sur la période 1990-2018 indiqués dans le tableau ci-après :

**Tableau 1** : Indice de décentralisation politique et administrative sur la période 1990-2018

Côte d'Ivoire										
Dates	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
D.P.	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5
D.A	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5
Côte d'Ivoire										
Dates	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
D.P.	2,5	3	3,25	3,25	3,25	3,25	2	2	2	2
D.A	1,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5
Côte d'Ivoire										
Dates	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
D.P.	2	2	2,5	3,25	3,25	3,25	3,25	3,5	3	-
D.A	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	3	-

Source : Réalisé par l'auteur à partir de la méthodologie de N'degwa [2002]

Le manque de données sur la décentralisation, nous oblige à faire usage des résultats ci-dessus pour tester l'effet du transfert de compétences décisionnelles à partir d'un modèle économétrique qui sera présenté dans le point suivant.

## 2.2. Présentation du modèle d'analyse

Cette présentation se fera à travers la spécification du modèle, l'analyse des variables, les sources des données et la méthode d'estimation.

### 2.2.1. Spécification du modèle

Le modèle qui va servir de base à notre estimation est un modèle utilisé par Hammer, Nabi et Cercone [1995] dans une étude réalisée sur la Malaisie. Selon ce modèle, l'indicateur de pauvreté humaine (IPH) est un indicateur qui est expliqué par les variables macroéconomiques telles que les dépenses d'éducation, les dépenses de santé, les dépenses en eau et assainissement et le PIB réel. Pour le cas de la Côte d'Ivoire, en conservant certaines variables, nous allons y introduire d'autres notamment les variables de la décentralisation en nous référant aux travaux de la Bak Basel Economics [2009].

Les travaux de la Bak Basel Economics, s'inspirent du modèle général établi par Akai et Sakata en 2002 lorsqu'ils analysent l'impact de la décentralisation sur la croissance :  $GDP = \hat{\alpha}_0 + X_i \hat{\alpha} + \hat{\alpha}_1 \text{Décentralisation}_i + \hat{\alpha}_2$

Où GDP représente la moyenne du taux de croissance économique annuel de chaque pays sur une durée de 5 ans.  $X_i$  les variables de contrôles et « *Décentralisation<sub>i</sub>* » les variables de la décentralisation qui captent le degré de décentralisation financière. Ce modèle va être légèrement modifié par la Bak Basel Economics en 2009. La variable « *Décentralisation<sub>i</sub>* » sera tout simplement remplacée par les indices de la décentralisation administrative, politique et financière qu'ils auraient élaborés au préalable.

Nous nous inspirons donc de cette étude pour utiliser les indices élaborés à partir de la méthodologie de Ndegwa [2002] afin de les intégrer dans notre modèle. Notre option économétrique va se porter sur la forme fonctionnelle du modèle représenté comme suit :

$$IPH_t = f ( DP_t, DA_t, TAP_t, DPE_t, DPS_t, FBCF_t )$$

$$[-] \quad [-] \quad [-] \quad [-] \quad [-] \quad [-]$$

L'équation à estimer se présente comme suit :

$$IPH_t = \beta_0 + \beta_1 DP_t + \beta_2 DA_t + \beta_3 TAP_t + \beta_4 DPE_t + \beta_5 DPS_t + \beta_6 FBCF_t + \varepsilon_t$$

### 2.2.2. Analyse des variables

La variable expliquée est l'indice de pauvreté humaine (IPH). Les variables explicatives sont la décentralisation politique (DP), la décentralisation administrative (DA), le taux d'accès à l'eau potable (TAP), les dépenses publiques d'éducation (DPE), les dépenses publiques de santé (DPS) et la formation brute de capital fixe (FBCF).

Dans ce modèle, **DP** et **DA** sont les variables d'intérêt, et TAP, DPE, DPS et FBCF les variables de contrôle.  $\beta_0$  est la constante,  $\beta_1, \beta_2, \beta_3, \beta_4, \beta_5, \beta_6$  sont des paramètres à estimer et  $\varepsilon_t$  le terme d'erreur.

L'indicateur de pauvreté humaine (IPH) proposé en 1997 par le PNUD permet de mesurer la misère dans quatre (4) grands aspects de la vie humaine que sont : la capacité de vivre longtemps et en bonne santé, le savoir, les moyens économiques, et la participation à la vie sociale. C'est donc un indice qui permet de caractériser le niveau de pauvreté d'un pays. Il est fondé sur trois éléments : l'espérance de vie, le niveau d'éducation, et les conditions de vie (accès au service de santé, accès à l'eau potable, malnutrition chez les enfants de moins de 5 ans). Sur la période 1990-2018, certaines données ont été collectées auprès des institutions, et d'autres ont été générées par calcul en utilisant la formule sur laquelle se base le PNUD.

L'accès à l'eau potable (TAP) constitue un facteur important d'amélioration des conditions de vie des populations. En effet, l'eau insalubre est porteuse de germes de maladies. Avoir accès à de l'eau **propre à la consommation** est un critère essentiel pour venir en aide aux populations les plus vulnérables. C'est un indicateur qui représente la part de la population disposant d'un accès raisonnable et d'une quantité adéquate d'eau potable.

Les dépenses publiques d'éducation (DPE) représentent les dépenses consacrées à l'éducation publiques en plus des subventions accordées aux écoles privées de niveau primaire, secondaire et tertiaire. Le signe de son coefficient devrait être négatif dans la mesure où l'investissement en éducation améliore le capital humain facilitant la transmission technologique qui permet l'augmentation de la productivité et par conséquent réduire la pauvreté.

Les dépenses publiques de santé (DPS) correspondent aux dotations destinées à améliorer l'état de santé de la population et/ou à dispenser des biens, des services et des soins médicaux à la population. Le signe de son coefficient devrait être négatif.

La formation brute de capital fixe (FBCF) représente le capital physique du pays. Il mesure essentiellement l'investissement matériel pour une année donnée. C'est l'indicateur de l'effort

d'investissement du pays et qui va nous permettre de savoir si la réduction de la pauvreté est pour une part importante générée par l'effort d'investissement.

### 2.2.3. Sources des données et méthode d'estimation

Les données utilisées pour réaliser notre estimation sont des données annuelles provenant de divers documents pour toutes les variables à l'exception de la décentralisation dont les données ont été obtenues à partir de la méthodologie de Ndegwa développée plus haut. Ces données couvrant la période de 1990 à 2018 proviennent essentiellement des Statistiques choisies pour les pays africains (BAD), de plusieurs documents du PNUD, de la banque mondiale, et de l'INS.

Dans ce travail, nous faisons usage d'une estimation en série temporelle sur la Côte d'Ivoire. La méthode d'estimation est celle des Moindres Carrés Modifiés ou "Fully Modified Least Squares (FMOLS)" introduite par Phillips et Hansen [1990], puis étendue par Phillips [1995]. Cette méthode FMOLS est également utilisée par Dutt et Gosh [1996], et par Mc Donald et Mooore [1997] pour tester l'hypothèse de parité des pouvoirs d'achat.

A partir du moment où le modèle est spécifié, les données sont obtenues et leur source présentée, et que la méthode d'estimation est précisée ; il devient alors possible de procéder aux estimations. Les résultats des analyses statistiques et économétriques seront présentés afin de dégager des propositions de politiques économiques.

## 3. RÉSULTATS ET INTERPRÉTATIONS

### 3.1. Statistique descriptive

Le tableau suivant présente les résultats de l'analyse descriptive des variables de notre modèle qui tente d'expliquer l'effet de la décentralisation sur la pauvreté en Côte d'Ivoire.

**Tableau 2** : Statistique descriptive des variables

	IPH	DP	DA	TAP	DPE	DPS	FBCF
Mean	39.38643	2.642857	2.107143	78.95714	451.1161	139.4982	12.22893
Median	41.30000	2.500000	2.500000	79.80000	363.2000	100.8000	11.24500
Maximum	46.80000	3.500000	2.500000	81.90000	986.3000	361.9000	20.47000
Minimum	30.70000	2.000000	1.500000	69.00000	212.2000	48.50000	8.250000
Std. Dev.	5.370248	0.506571	0.497347	2.990036	230.1537	92.12198	3.657820
Skewness	-0.414689	0.166537	-0.438763	-1.663608	1.085042	1.337893	0.876119
Kurtosis	1.717559	1.658359	1.192513	6.133660	3.040366	3.678915	2.619421
Jarque-Bera	2.721279	2.229428	4.709905	24.37189	5.496047	8.890888	3.751038
Probability	0.256497	0.328009	0.094898	0.000005	0.064054	0.011732	0.153275
Sum	1102.820	74.00000	59.00000	2210.800	12631.25	3905.950	342.4100
Sum Sq. Dev.	778.6682	6.928571	6.678571	241.3886	1430210.	229134.4	361.2505
Observations	29	29	29	29	29	29	29

**Source** : Réalisé par l'auteur à partir de Eviews 8

L'analyse du tableau 2 montre que les variables décentralisation administrative (DA) et la décentralisation politique (DP) sont les moins dispersées, car leurs écarts-types indiquent les valeurs 0,49 et 0,50 suivit des variables TAP, FBCF et IPH dont les écarts-types sont respectivement (2,99 ; 3,65 et 5,37). Seules les variables DPS et DPE sont fortement dispersées. Mais les écarts-types montrent que la variable DPE est plus dispersée que la variable DPS (230,15 contre 92,12).

Pour une moyenne de décentralisation politique (DP) de 2,64%, une moyenne de décentralisation administrative (DA) de 2,10% et une moyenne d'accès à l'eau potable (TAP) de 78,95% ; on observe une moyenne de l'indice de pauvreté humaine (IPH) de 39,36%. Cependant, qu'en est-il de la corrélation des variables ?

### 3.2. La corrélation des variables

Selon la théorie sur la corrélation, un coefficient de corrélation élevé et supérieur à 0,7 devient critique pour soupçonner une corrélation entre les différentes variables. Le tableau ci-après représente le degré de corrélation qui puisse exister entre les variables du modèle.

**Tableau 3** : Matrice des coefficients de corrélation des variables

	IPH	DP	DA	TAP	DPE	DPS	FBCF
IPH	1.000000	0.072828	-0.558136	-0.550250	-0.755940	-0.701676	-0.469424
DP	0.072828	1.000000	0.231010	0.162520	0.373958	0.402013	0.390555
DA	-0.558136	0.231010	1.000000	0.727960	0.635922	0.580317	0.160392
TAP	-0.550250	0.162520	0.727960	1.000000	0.714024	0.680013	0.482946
DPE	-0.755940	0.373958	0.635922	0.714024	1.000000	0.982428	0.785342
DPS	-0.701676	0.402013	0.580317	0.680013	0.982428	1.000000	0.808723
FBCF	-0.469424	0.390555	0.160392	0.482946	0.785342	0.808723	1.000000

Source : Réalisé par l'auteur à partir de Eviews 8

Dans notre travail nous notons une corrélation négative entre les dépenses publiques d'éducation (-0,75), les dépenses publiques de santé (-0,70) et l'indice de pauvreté humaine (IPH). Ce résultat peut signifier qu'en Côte d'Ivoire, les dépenses publiques d'éducation et les dépenses publiques de santé ont contribué à réduire le taux de pauvreté.

L'on peut comprendre la corrélation entre les variables d'intérêt DP et DA puisque la forte présence des indicateurs de décentralisation politique dans le pays notamment les variables « élections », « alternance et transparence » s'accompagnent presque toujours des indicateurs de décentralisation administrative : « administration publique locale » à la tête de laquelle il y a un Maire élu.

La variable « décentralisation politique » est corrélée positivement avec la variable endogène l'IPH tandis que la variable « décentralisation administrative » est corrélée négativement avec cette dernière.

L'on peut déjà avancer l'hypothèse selon laquelle la décentralisation politique a un effet positif sur l'IPH et la décentralisation administrative entretient une relation inverse avec cette dernière dans le contexte ivoirien. Dès lors, nous concluons que la décentralisation administrative est un facteur de réduction de la pauvreté alors que la décentralisation politique ne l'est pas. Pour confirmer ou infirmer cette hypothèse, nous procédons à l'analyse économétrique qui donne des résultats beaucoup plus robustes.

### 3.3. Tests de stationnarité ou tests de racine unitaire

La plupart des séries temporelles ne sont pas stationnaires. De ce fait, il convient de les rendre stationnaires. Les tests de stationnarité permettent de détecter l'existence d'une tendance mais aussi de connaître le niveau d'intégration de chaque variable.

Dans notre étude, nous allons utiliser le test de Augmented Dickey-Fuller (ADF) de 1981, en tenant compte de la constante et de la tendance, et de celui de Phillips-Perron [1988].

Lorsque l'analyse du test de racine unitaire des variables du modèle révèle qu'elles ne sont pas toutes stationnaires en niveau, le test de cointégration est nécessaire afin de trouver une relation de

long terme entre les variables. A l'aide du test Augmented Dickey-Fuller et de Phillips-Perron, nous allons vérifier la stationnarité de nos variables.

**Tableau 4** : Résumé des tests de stationnarité des variables (au seuil de 5%)

Variables	Stationnarité		Augmented Dickey-Fuller (ADF)		Phillips-Perron (PP)	
	Oui/non	Ordre d'intégration	Valeur des statistiques	Valeur critique à 5%	Valeur des Statistiques	Valeur critique à 5%
IPH	Oui	I(1)	-4.16	-1.95	-4.06	-1.95
DP	Oui	I(1)	-4.92	-1.95	-4.92	-1.95
DA	Oui	I(1)	-4.68	-3.58	-4.56	-1.95
TAP	Oui	I(1)	-6.81	-3.01	-4.04	-1.95
DPE	Oui	I(2)	-4.87	-1.95	-15.43	-1.95
DPS	Oui	I(1)	-5.74	-2.97	-4.87	-1.95
FBCF	Oui	I(1)	-4.42	-1.95	-4.42	-1.95

Source : Réalisé par l'auteur à partir de Eviews 8

Les résultats du test de racine unitaire de Dickey-Fuller Augmenté (ADF) et de Phillips-Perron montrent que les variables « IPH, DP, DA, TAP, DPS et FBCF » sont stationnaires en différence première. La variable « DPE » est stationnaire en différence seconde. Puisque toutes les variables ne sont pas stationnaires du même ordre alors, nous étudions par la suite la cointégration de ses variables. Dans le cas de cette estimation, puisque toutes nos variables ne sont pas intégrées du même ordre, nous utilisons le test de cointégration de Johansen [1988] pour vérifier la relation de long terme entre les variables.

### 3.4. Le test de cointégration de Johansen [1988]

Dans notre étude, nous utilisons la méthode de Johansen au détriment de celui d'Engel et Granger [1987]. Cette méthode montre que les séries peuvent être cointégrées même si elles sont intégrées d'ordre différent, alors que celle d'Engel et Granger [1987] s'applique aux variables intégrées de même ordre. En plus, ce test présente l'avantage de déterminer les relations de long terme entre les variables.

La méthode de Johansen, est fondée sur la technique du maximum de vraisemblance. La procédure du test de cointégration de Johansen repose précisément sur la détermination du rang de la matrice  $\Pi$ , noté  $r$ ;  $r$  représente le nombre de relation de cointégration, à partir de la statistique de la trace et celle de la valeur propre maximale.

- **La statistique de la trace**

Elle se présente de la manière suivante :

$$Trace(H_0(r) / H_1(k)) = -T \sum_{i=r+1}^p \ln(1 - \phi_i)$$

$\phi_i$  est la  $i^{\text{ème}}$  valeur propre maximale estimée.

On teste l'hypothèse nulle  $H_0(r)$  : rang ( $\Pi$ ) =  $r$ , de cointégration de rang  $r$  (nombre de vecteur de long terme ou de relation de cointégration) contre l'hypothèse  $H_1(k)$  : rang ( $\Pi$ ) =  $k$ . On rejettera l'hypothèse nulle lorsque la statistique calculée est inférieure à la valeur critique.

- **La statistique de la valeur propre maximale**

$$\phi_{\max} (H_0(r) / H_1(r+1)) = -T(1 - \phi_{r+1})$$

$\phi_i$  est la  $i^{\text{ème}}$  valeur propre maximale estimée.

On teste aussi l'hypothèse nulle  $H_0(r) : \text{rang}(\Pi) = r$  (nombre de cointégration) contre l'hypothèse  $H_1(k) : \text{rang}(\Pi) = r + 1$ . On rejettera l'hypothèse nulle lorsque la statistique calculée est inférieure à la valeur critique.

**Tableau 5** : Résumé du test de cointégration de Johansen

Nombre d'équation de cointégration supposée	Statistique de la trace	Valeur critique à (5%)	Statistique du maximum de vraisemblance	Valeur critique à (5%)
Aucune	180.7680	111.7805	79.77373	42.77219
Au plus 1	100.9942	83.93712	44.00876	36.63019
Au plus 2	56.98546	60.06141	25.80280	30.43961

Source : Réalisé par l'auteur à partir de Eviews 8

La première ligne du tableau 5 laisse apparaître des valeurs des statistiques de la trace et du maximum de vraisemblance supérieures aux valeurs critiques à 5%. Ce qui nous conduit à l'existence d'une relation de cointégration entre les variables. La deuxième ligne donne la même information à savoir que les statistiques de la trace et du maximum de vraisemblance sont supérieures aux valeurs critiques à 5%. Cependant nous acceptons l'hypothèse  $H_0$  d'absence de cointégration, l'hypothèse d'au plus trois relations de cointégration à la ligne trois, car les valeurs des statistiques de la trace et du maximum de vraisemblance sont inférieures aux valeurs critiques à 5%. En définitive, nous retenons que les résultats du tableau 5 révèlent l'existence de relation de cointégration entre les variables, donc les variables du modèle sont toutes intégrées.

### 3.5. Estimation du modèle par les moindres carrés modifiés (méthode FMOLS)

La méthode des Moindres Carrés Modifiés ou "Fully Modified Least Squares (FMOLS)" est une des méthodes permettant de corriger le biais d'endogénéité à taille d'échantillon finie. Introduite initialement par Phillips et Hansen [1990], puis étendue par Phillips [1995], cette procédure semi-paramétrique d'estimation est fréquemment utilisée dans la littérature empirique. Son principe de base consiste à appliquer les Moindres Carrés Ordinaires sur des variables transformées, la transformation utilisée étant fondée sur une estimation préalable de la matrice de variance covariance de long terme. L'idée est de se ramener à une nouvelle représentation de la relation de cointégration dans laquelle les résidus vérifient les bonnes propriétés d'orthogonalité.

Plusieurs auteurs, tels que Dutt et Gosh [1996] ou Mc Donald et Mooore [1997] ont utilisé dans leurs travaux la méthode FMOLS pour tester l'hypothèse de Parité des Pouvoirs d'Achat. Une telle démarche suppose en effet de régresser les taux de changes sur les prix domestiques et étrangers et de tester ex-post l'égalité des coefficients. Or dans ce contexte, les régresseurs sont très probablement endogènes et les erreurs sont très fortement autocorrélées. C'est pourquoi, afin de tester les coefficients de la relation estimée de long terme, il convient d'utiliser les FMOLS qui permettent de rendre les distributions asymptotiques des estimateurs indépendantes de tout paramètre de nuisance et de se ramener à des procédures d'inférence standard.

Dans un autre contexte, Otto et Voss [1997] ou Hénin et Hurlin [1998], utilisent les FMOLS pour estimer la contribution productive du capital public à la croissance et mesurer l'importance des biais de simultanéité dans les résultats d'Aschauer [1989]. En effet, l'estimation des rendements des

facteurs privés et publics à partir d'une fonction de production, sous l'hypothèse de cointégration, suppose que l'on contrôle la corrélation susceptible d'apparaître entre le taux de croissance de ces facteurs et le résidu de Solow purgé de l'effet des externalités publics. Son utilité c'est que les FMOLS permettent de tester les coefficients de la relation estimée de long terme et de rendre les distributions asymptotiques des estimateurs indépendantes de tout paramètre de nuisance et de les ramener à des procédures d'inférence standard.

**Tableau 6** : Résultats de l'estimation du modèle à partir des moindres carrés modifiés

Dependent Variable : IPH		
Variable	Coef	Prob.
C	7.4080714	0.8488
DP	5.040592	<b>0.0009***</b>
DA	-1.280106	0.6395
TAP	0.406537	<b>0.0512*</b>
DPE	-0.042517	<b>0.0119**</b>
DPS	0.035261	<b>0.0235**</b>
FBCF	0.281372	0.4718
R-squared	0.742055	
Adjusted R-Squared	0.664671	

**Source** : L'auteur à partir des données de (WDI, 2018)

*Note* : \*\*\* ; \*\* et \* respectivement significatif à 1% ; 5% et 10%.

### 3.6. Interprétation des résultats de l'estimation

Le  $R^2$  est de 0,7420. Cela signifie que 74,20% de la variation des IPH est imputable aux variables exogènes du modèle. Cela nous révèle que le pouvoir explicatif de notre modèle est bon et confirme le bon choix des variables.

Il ressort de nos estimations au tableau 6 que la décentralisation administrative n'est pas une variable significative. De son côté, la décentralisation politique (DP) a un effet positif et significatif sur l'indice de pauvreté humaine (IPH) au seuil de 1%. Ces résultats sont contraires à notre attente dans la mesure où la décentralisation devrait avoir un effet négatif sur la pauvreté. Plusieurs raisons peuvent expliquer ces résultats.

Bien que débuté en 1978, la décentralisation demeure relativement encore un processus jeune en Côte d'Ivoire, qui n'a connu une accélération que dans les années 2000. Ce qui n'est pas le cas des pays Européens qui ont eu le temps de mûrir cette politique selon [Syll, 2005]. En effet, les populations ne sont pas suffisamment impliquées dans la gestion des collectivités territoriales en raison de l'insuffisante application des règles et principes de la bonne gouvernance par les élus, de la faiblesse de l'organisation de la société civile et du peu d'intérêt affiché, en général, par la population vis-à-vis de la gestion des collectivités.

Par ailleurs, le contrôle et l'appui conseil auprès des services décentralisés ne sont pas suffisamment réalisés du fait de la non maîtrise des textes et des règles de gestion des collectivités, de la méconnaissance mutuelles des attributions des entités déconcentrées et décentralisées. Les disparités régionales persistent à causes de l'absence des plans de développement local, de l'inégale répartition, de l'insuffisance et de la dégradation des infrastructures de développement. Ces inégalités sont également liées à la faible prise en compte des potentialités locales dans le découpage administratif. Ces résultats s'expliquent également par le fait que les services déconcentrés bien que plus proches des citoyens ne fournissent pas encore efficacement les biens et services publics à ces derniers.

De plus, notre pays a hérité d'un système politique à grande majorité francophone, donnant une place importante au centralisme qui y a laissé une marque profonde dans le fonctionnement de l'Etat. La décentralisation n'y est donc pas encore totalement ancrée dans les mœurs surtout que notre pays, à l'instar beaucoup des pays d'Afrique subsaharienne s'est ouvert à ce processus sous la pression des bailleurs extérieurs (FMI, BM. .etc) ou encore sous le coup des crises économiques.

La Côte d'Ivoire ne peut pas pour l'instant être considérée comme un modèle de démocratie. Et pourtant, c'est ce préalable qui permet le fonctionnement optimal du principe de proximité. En d'autres termes, la redevabilité y est très faible ce qui n'amène pas la gestion locale à être efficace ne serait-ce que dans l'allocation des services publics [Seabright, 1996]. Situation d'autant plus aggravée par la corruption qui met en doute la transparence des élections au niveau local et limite ainsi la redevabilité des dirigeants locaux.

Selon le principe de subsidiarité, les tâches doivent être effectuées par l'autorité compétente au plus bas de l'échelon hiérarchique. Et l'autorité centrale doit avoir une fonction plutôt subsidiaire devant constituer soit un recours, soit un appui à l'action de l'autorité locale en cas de défaillance. Malheureusement, dans notre pays les décisions sont prises depuis les hautes sphères de l'Etat et applicables à tous (y compris les autorités locales) remettant sérieusement en cause le principe de subsidiarité.

Ces résultats vont également à l'encontre du point de vue de [Essombe, 2010] pour qui, la désignation des dirigeants doit être du ressort local ; ce qui responsabiliserait davantage les citoyens, les intégrant activement dans le processus politique local tout en les impliquant davantage dans la gestion du territoire. Là encore, la désignation des dirigeants locaux est presque toujours opérée par le pouvoir central. Ces gouvernants locaux agissent non pas selon la volonté des populations locales, mais plutôt selon celle des autorités centrales.

A la suite de la régression et de l'analyse des résultats, nous acceptons l'idée selon laquelle seule la décentralisation politique a une influence positive sur la pauvreté. Quant à la décentralisation administrative, bien qu'ayant un coefficient négatif n'est pas significative à l'issue de la régression. *Nous concluons donc que la décentralisation politico-administrative n'est pas un facteur de la réduction de la pauvreté en Côte d'Ivoire.*

## CONCLUSION

Plusieurs études menées aussi bien dans les pays africains que dans d'autres pays du monde ont révélé que l'impact de la décentralisation sur la réduction de la pauvreté et sur le bien-être de la population reste encore mitigé. Dans cet article, nous avons tenté le même exercice sur la Côte d'Ivoire. En effet, il s'agissait dans ce travail d'analyser l'effet de la décentralisation politico-administrative sur la pauvreté dans notre pays. Cette analyse n'a pas pris en compte la dimension financière de la décentralisation.

Les résultats de l'analyse statistique et économétrique montrent globalement que la décentralisation politique impacte positivement et significativement l'indicateur de pauvreté humaine. En effet, le coefficient de cette variable d'intérêt est resté positif et significatif à 1% dans le modèle. Ce qui laisse augurer qu'un indice de décentralisation élevé n'améliore pas les conditions de vie des populations et par ricochet la réduction de la pauvreté. La décentralisation administrative quant à elle, bien que présentant un coefficient négatif n'est pas significative. Dès lors, l'on peut dire que la politique de la décentralisation menée en Côte d'Ivoire n'est pas profitable aux populations du point de vue de la réduction de la pauvreté.

Il va donc falloir que des initiatives ardues soient prises pour poursuivre et améliorer la concrétisation effective des transferts de compétences aux collectivités locales et pour susciter une

plus grande participation de la population à la gestion des affaires locales. Cela va sans doute passer par la maturation de cette politique, l'amélioration de la participation et de la démocratie locale, et surtout une lutte plus forte contre la corruption.

## REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Aschauer D. [1989], « Is public expenditure productive? », *Journal of Monetary Economics*, vol. 23, n°2, March, pp. 177-200.
- Bardhan, P., et Mookherjee, D. [2005] : “Decentralizing antipoverty program delivery in developing countries,” *Journal of Public Economics*, 89(4), 675-704.
- Bak Basel Economics [2009] : « From Subsidiarity to Success: the Impact of Decentralization on Economic Growth », part I: Creating a Decentralization Index, Assembly of European Region.
- Bak Basel Economics [2009] : « From Subsidiarity to Success: the Impact of Decentralization on Economic Growth », part II: Decentralization and Economic performance, Assembly of European Regions.
- Bak Basel Economics [2009] : « De la subsidiarité à la réussite : l'impact de la décentralisation sur la croissance économique », résumé et conclusions, Assemblées des régions d'Europe.
- De Tocqueville, A. [1835] : *De la démocratie en Amérique*, Tome I.
- Dutt S. et Gosh D. [1996], “Purchasing Power Parity Doctrine: An Unrestricted Cointegration Test”, *Studies in Economics and Finance*, 16(2), pp 22-45.
- Engle R. F. et Granger C. W. J. [1987], « Cointegration and Error Correction: Representation, Estimation and Testing », *Econometrica*, Vol. 55, No.2, pp. 251-276.
- Essombe, E. J. R. [2010] : *Décentralisation et gestion du territoire*, Cours institut panafricain de développement (I.P.D), E-learning program.
- Gaye, A. [2002] : « Le domaine industriel : instrument d'un développement local », in *Revue Africaine de Gestion*.
- Gomand, O. [2010] : « L'action internationale des niveaux régionaux de pouvoir en Europe », Mémoire de fin d'études, Université de Lumière Lyon 2.
- Greffé, X. [1992] : *La décentralisation*, Ed La découverte, paris.
- Hayek, F. [1948] : “*Individualism and economic order*”, Chicago : Chicago University Press.
- Hénin P.Y. et Hurlin C. [1997], « *L'Évaluation de la Contribution Productive des Investissements Publics* », Rapport de contrat finalisé 1996 pour le Commissariat Général du Plan, CEPREMAP.
- Jacob, J.-P. [1998]: « La décentralisation comme distance. Réflexions sur la mise en place des collectivités territoriales en milieu rural ouest-africain ». *Politique africaine* n° 71.
- Johansen S. [1988], « Statistical Analysis of Cointegration Vectors », *Journal of Economic Dynamics and Control*, 12, pp. 231-254.
- Kearny, C. [1999] : *Decentralization index*, parts I.
- MacDonald R. et Moore M.J. [1996], “Long-Run Purchasing Power Parity and Structural Change”, *Economie Appliquée*, 49(3), pp 11-48.
- Manor, J. [1999] : *The political economy of democratic decentralization*, Banque mondiale, Washington,
- Moindze, M. [2011] : « La décentralisation dans les pays en développement » in *International Journal on Governmental Financial Management*. Vol XI, No 1, PP. 53-75.
- Ndegwa, N. [2002], « Decentralization in Africa: a Stocktaking survey » Africa Working Paper, No 40, World Bank.
- Oates, W., [1972] : *Fiscal federalism*, Harcourt Brace Jovanovich, New York.
- Otando, G. [2008] : « Le renouveau des théories du développement institutionnel et bonne gouvernance » in *cahiers du Lab. R. II* ; Université du littoral Côte d'opale, laboratoire de recherche sur l'industrie et l'innovation, No 177.
- Otto G.D. et Voss G.M. [1997]: “Public Capital and Private Production in Australia”, *Southern Journal of Economics*, 3, pp 723-738.

- PDM [2007], Evaluation conjointe Franco-Canadienne (1999-2006), direction de la coopération internationale et du développement (DGCID), N° 96.
- Perron P. [1989], « The Great Crash, the Oil Price Shock and the Unit Root Hypothesis », *Econometrica*, Vol. 57, No. 6, pp. 1361-1401.
- Phillips P. C.B. et Perron P. [1988], « Testing for a Unit Root in a Time Series Regression », *Biometrika*, 75, pp. 335-346.
- Piveteau, A. [2005] : « Décentralisation et développement local au Sénégal : Chronique d'un couple hypothétique » in *Revue Tiers monde*, No 181, PP. 71-93.
- PNUD [2004] : Rapport mondial sur le développement humain 2004 : la liberté culturelle dans un monde diversifiée. Economica, paris.
- Ravallion, M. [1999] « Is More Targeting Consistent with Less Spending? » *International Tax and Public Finance*, 6(3), 411-419.
- Rondinelli, D., McCullough, J. S. et Johnson; R. W. [1989] : “Analyzing decentralization policies in developing countries: A political economy approach,” *Development and Change*, 20: 57-87.
- Seabright, P. [1996], « Accountability and Decentralization in government: an Incomplete Contracts Model » in *European Economic Review*, Vol 40, No 1, PP. 61-89.
- Sebahara P. [2000]: *Acteurs et enjeux de la décentralisation et du développement local expériences d'une commune du Burkina Faso*, Document de réflexion ECDPM, no 21, p.31
- Siddiquee, N. [1995] : « Theory of Decentralization within the State » in a *Journal of Social Studies*, No 69, PP. 1-15.
- Siddiquee, N. [1997] : « Théories de la décentralisation de l'Etat ». *Alternative Sud*, vol. 4(3).
- Syll O. [2005] : « Les échanges entre collectivités décentralisées d'Afrique Subsaharienne et de l'Union Européenne : une réussite si la condition de réciprocité est vérifiée ». Master de fin d'études, Université de Franche-Comté, Besancon.
- Tiebout C. [1956] : « A Pure Theory of Public Expenditures » in *Journal of Political Economy*, No 64, PP. 416-424.
- Treisman, D. [2002] : « Defining and measuring Decentralization: a Global Perspective », Department of political science, University of California.
- Vaillancourt, F. et Al [2012] : « Déconcentration, délégation et dévolution : Avantages, inconvénients et mise en place » in *Cahier de la série scientifique*, Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations.